

M. Lerauc de la commission d'assistance

Mmes Duhamel, Secard et Montefrol du comité de la Cause des écoles pour examiner les demandes présentées par les parents. Le conseil décide que le versement des secours sera fait par le Receveur Municipal directement aux familles intéressées.

Legs Parrat

M. le Maire rappelle que le Legs Parrat est attribué à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la commune et donne lecture de la liste des candidates comprenant les noms de Mmes Vies Garreau, Haléri, Taudron et Richard.

Envoyé le 26 11 1949
Reçu le 30 11 1949

Il est procédé au vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants : Mmes Vies Richard : 21 voix sur 21 votants. Elle est donc désignée comme bénéficiaire du Legs en 1950, dont le montant annuel est fixé à 1.000 frs. crédit prévu au budget à l'article pour imploi de legs à affectation spéciale.

Legs Genetoux

M. le Maire rappelle que le Legs Genetoux est attribué à une femme veuve chargée d'enfants en bas âge, la seule candidature de Mme V. Mortier est enregistrée. Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants pour 18 voix - bulletins blancs = 3.

Envoyé le 26 11 1949
Reçu le 30 11 1949

Le Legs lui sera donc attribué en 1949 et sera de 1.000 frs, aucune attribution n'ayant été faite en 1948.

Travaux de la R.N. 446

M. Lambertie rend compte à l'assemblée que l'emprunt contracté pour la mise en état des trottoirs en bordure de la R.N. 446 laissera un découvert de 850.000 frs environ, pour lesquels M. l'Ingénieur conseil a offert l'abandon d'une fourniture de prestations pour chemins vicinaux en 1950, ce que le conseil accepte.

Entretien de la voirie urbaine

M. Lambertie rappelle qu'un crédit de 1.700.000 avait été prévu aux budgets primitif et supplémentaire de 1949 pour entretien de la voirie urbaine. Les travaux de goudronnage ont été effectués au mois de novembre, c'est à dire dans la plus mauvaise saison.

Il demande au Conseil d'appeler l'attention de l'agent voyer pour les conditions dans lesquelles ces travaux ont été effectués et celle de la commission des travaux qui devra surveiller au moment de la réception que ces travaux correspondent bien à la valeur des sommes qui ont été engagées.

Arbre de Noël

La demande de la commission des fêtes, le conseil décide de faire un virement de crédit de 20.000 frs pour l'arbre de Noël, à prendre à l'article prévu au budget additionnel pour complément d'aménagement du terrain de jeux, de 25.000 frs, les travaux prévus ne pouvant être entrepris en 1949, le dossier n'étant pas encore approuvé par M. le Ministre de l'Éducation nationale et des Sports.

Envoyé le 26 11 1949
Reçu le 30 11 1949

Le conseil charge M. le Maire de solliciter du comité de la Cause des Écoles, un crédit supplémentaire de 10.000 frs.

Refection des trottoirs

M. Chaffiot expose qu'il a remarqué des véhicules appartenant à des commerçants d'Orsay stationnant sur les trottoirs nouvellement refaits de la R.N. 446. Le conseil demande à M. le Maire de prendre des dispositions pour que des contraventions soient dressées aux propriétaires des véhicules qui stationnent, sur tous les trottoirs de la commune et charges la réparation des dégâts qui y seront occasionnés.

Questions diverses.

M. Chaffiot rend compte que des particuliers tentent leurs bestiaux à ordures la

tion de l'alinéa 3 de l'art. 1 de la loi du 31.12.49, voter une majoration des taux de la taxe additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires; cette majoration ne pourra excéder 0,25% pour les affaires passibles du taux de 1.50% et 0.50% pour les affaires passibles du taux majoré de 2.70%.

Le commission des finances a émis un avis favorable, étant donné l'intérêt pour la commune à voter cette majoration. Elle a pensé qu'il n'y aurait aucune incidence sur les prix pratiqués dans la commune si la majoration n'était pas votée, alors qu'elle le serait dans les communes voisines et que le fus doit permettre une diminution des contributions directes.

L'apport des consommateurs étrangers à la commune permettra ainsi une amélioration des impôts directs qui profitera intégralement aux contribuables d'usage.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité les majorations de 0,25 et de 0,50% définies par la loi.

Taxe sur les débits de boissons

M. le rapporteur expose que l'art. 5 de la loi du 31.7.49 a relevé les tarifs maxima des droits de licences sur les débits de boissons, mais que d'après les instructions préfectorales, le conseil aurait dû se prononcer avant le 31 décembre. Or, ceci n'a pas été possible, en l'envoi tardif des instructions préfectorales pour la confection des budgets.

La commission des finances s'est montrée favorable au relèvement de cette taxe.

Le Conseil vote par 14 voix contre 2 les taux suivants:

Licences restreintes : 5.000 au lieu de 2.400 -

Licences de plein exercice : 10.000 d° 4.800. et demande à M. le préfet de bien vouloir tenir compte du retard apporté dans l'établissement de tous les budgets, pour approuver la délibération.

Sécurité sociale - Séances de propagande sanitaire

M. le rapporteur donne lecture d'une lettre de la Caisse Centrale de Sécurité Sociale sollicitant la Municipalité pour organiser une séance cinématographique aifant pour but de faire connaître au public les grands fléaux sociaux : tuberculose, syphilis, cancer, etc...

Le Conseil, tout en reconnaissant le but louable de ces séances et en se félicitant de la Sécurité Sociale de les entreprendre, est d'avis que cet organisme doit supporter les frais de location des salles.

Équipement des sapeurs pompiers

M. le rapporteur expose que les sapeurs pompiers ont besoin d'équipements pour l'exercice 1950 et qu'aucune ressource extraordinaire, ni subvention particulière ne peuvent être escomptées pour cette dépense, soit:

5 vareuses et 5 pantalons - 5 Repis, devis 48.602

4 torches Casimir 14.880

24 bandes pour fuites 4.720

Le conseil sollicite une subvention de l'Etat et du Département 178.202

et décide d'inscrire cette dépense au budget de 1950.

Travaux sur chemins vicinaux en 1949

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de marché soumis par M. l'Ingénieur des C.P.E pour les travaux sur chemins vicinaux en 1949, M. Lambertie rapporteur de la commission des finances fait connaître que cette commission n'a pas été dans l'ensemble favorable à l'acceptation de ce dossier, le conseil n'ayant pas été préalablement des projets de refectin des chemins vicinaux, ce qui lui aurait permis de

Reçu le 31.1.1950
Répondre le

Reçu le 29.1.1950
Répondre le 15.2.1950

Reçu le 18.2.1950
Répondre le 11.2.1950

Séance du 27 Janvier 1950

Juger de l'ordre d'urgence des travaux et éviter la refaçon de voies dans un état satisfaisant alors que des voies urbaines restent dans un état déplorable ce qui provoque des critiques dans la population qui ne sait pas toujours distinguer entre les différentes affectations des crédits. L'Assemblée municipale qui vote les impôts doit délibérer sur la façon d'employer les crédits.

M. le Maire suppose que la présente discussion étant inscrite au procès-verbal viendra à la connaissance de l'Ingénieur et que pour 1950, il adressera le plan des travaux qu'il entend entreprendre sur la vicinalité. M. le Maire propose d'accepter le dossier.

Le Conseil Municipal, considérant que pour la refaçon en 1949 des chemins vicinaux ordinaires de la commune, il a été fait appel aux entreprises chargées des travaux similaires sur les chemins départementaux de la subdivision de Palaiseau.

Considérant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'exécution et de prix que celles des chemins départementaux dont il est donné connaissance et qui ont été approuvés par M. le Préfet, avec application d'un rabais supplémentaire de 3%.

Approuve par 15 voix et 1 abstention les marchés passés avec l'entreprise Brangeon, pour la fourniture et mise en œuvre des matériaux d'empierrement, s'élevant à la somme de 800.000 frs.

Quiloue M. le Maire à signer les dits marchés et pièces de comptabilité afférents au règlement des travaux effectués sur les chemins vicinaux.

M. le Maire dépose sur le bureau un dossier soumis par M. l'Ingénieur des B. P. E., pour la construction de revêtements de trottoirs. M. le rapporteur communiqué sur la commission des finances a demandé de préciser que ces travaux concernent les trottoirs de la R. N. 446, entre le passage à niveau du Guichet et la rue de la République, rue Charles de Gaulle, avenue du M^r Foch et rue Ancharon. L'Ingénieur ayant dénommé improprement ces voies : rue Charles de Gaulle de Versailles.

Le Conseil municipal, considérant que pour la construction en 1949 des revêtements des trottoirs des rues Charles de Gaulle, avenue du M^r Foch et rue Guichet entre le P. N. du Guichet et la Place de la République, il a été fait appel à l'entreprise chargée des travaux similaires sur les chemins départementaux de la subdivision de Palaiseau,

Considérant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'exécution et de prix que celles des chemins départementaux dont il est donné connaissance et qui ont été approuvés par M. le Préfet avec application d'un rabais supplémentaire de 3% excepté pour l'exécution d'un revêtement en tarmacadam pour lequel il est prévu un prix supplémentaire, le bordereau primitif ne contenant pas d'ouvrage techniquement comparable, délibère :

Approuve le marché passé avec l'entreprise Brangeon, pour l'exécution de revêtement des trottoirs des rues Charles de Gaulle, avenue du M^r Foch et rue Ancharon.

R. N. 446 - Trottoirs

Reçu le
Répondre le

1250
2

et rue Archange, s'élevant à la somme de Deux millions huit cent mille francs.

Autorise M. le Maire à signer le dit marché et pièces de comptabilité afférentes au règlement des travaux effectués sur les voies urbaines, les travaux seront financés de la façon suivante :

Partie de l'emprunt de H. 249.000, contracté en 1948 pour gros travaux d'entretien et subventions, environ 2.000.000

depenses de la voirie urbaine à l'aide des prestations de la municipalité ; abandon d'une fauchée de prestation en 1950 857.400

Entretien de la voirie urbaine en 1949

Le conseil municipal, considérant que pour la réfection en 1949 des voies urbaines de la commune, il a été fait appel aux entreprises chargées des travaux similaires sur les chemins départementaux de la subdivision de Palaiseau.

Considérant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'exécution et de prix que celles des chemins départementaux dont il est donné connaissance et qui ont été approuvés par M. le préfet avec application d'un rabais supplémentaire de 3%.

Delibéré :

approuve le marché passé avec l'entreprise Brangeon pour la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux d'empierrement s'élevant à la somme de quatre cent cinquante mille francs.

Autorise M. le Maire à signer lesdits marchés et pièces de comptabilité afférents au règlement des travaux effectués sur la voirie urbaine.

Écoulement des Eaux au P.N. N° 20 du Guichet

M. le Maire expose qu'il avait écrit le 14.12.49 à la S.N.C.F., pour lui demander d'exécuter des travaux au P.N du Guichet pour un écoulement rationnel des eaux à la traversée de la R.N. 446, avant de terminer le revêtement des trottoirs entre ce passage à niveau et l'impasse des Planches. A la suite d'une démarche à la Gare Montparnasse, la S.N.C.F. fait connaître par lettre du 25.12.49 qu'elle va entreprendre à ses frais la traversée de la voie en tuffeau de 40 cm, la commune devra faire exécuter en amont une chambre à table et elle en assurera le bon entretien.

Prairie des Hies
Plantation de peupliers

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de nouvelles propositions pour la location des terres de la prairie des Hies. Il propose de ne pas renouveler et de faire une plantation de peupliers dans cette superficie de terres de 5 ha, avec un programme de 3 ans.

La commune assurerait la fourniture et la plantation des plants et peut exompter une subvention de 100.000 frs par an des Eaux et forêts.

M. le Maire met aux voix la location des terres, qui ne recueille qu'une voix.

Il met ensuite aux voix sa proposition de plantation de peupliers qui est adoptée à l'unanimité, moins une voix.

Le conseil sollicite donc une subvention des Eaux et forêts et s'engage à inscrire au budget les crédits complémentaires. La plantation, si elle est approuvée par l'autorité supérieure, pourrait commencer à l'automne 1950.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Batisse, Ingenieur Vicinal, en date du 27.12.49, faisant connaître que la commune de Palaiseau, accepterait de participer pour 50% dans le montant de la dépense de construction de la 2° passerelle sur l'afrette.

Passerelle

Regu le 19
Répondre le 19

19
19

Regu le
Répondre le

Après discussion, le conseil, considérant que ce projet est susceptible de nuire à la future plantation de feuillus et qu'il entraînerait une dépense importante des travaux de voirie, décide de renoncer au projet.

M. le Maire donne connaissance d'un projet d'avenant à l'assurance Mutuelle Générale Française accidents, pour la garantie des sapeurs pompiers contre les indemnités journalières et prévoyant un capital de un million en cas de décès ou d'infirmité.

M. Lambertie expose qu'il n'est pas favorable à cette assurance, l'Etat devant prendre en charge les risques des sapeurs pompiers bénévoles, étant donné que la Caisse des sapeurs pompiers est alimentée par des prélèvements d'impôt sur les subventions revenant aux communes, mais il est indiscutable que les pensions allouées actuellement sont tout à fait insuffisantes; les accidents de sapeurs pompiers devraient être liquidés sur la base des accidents du travail.

Le conseil est d'accord pour le relèvement des indemnités journalières pour le capital à condition que le contrat sera résiliable annuellement et de pouvoir prendre de nouvelles dispositions en cas de révision de la loi actuelle.

M. le Maire fait connaître qu'il a fait des démarches depuis un certain temps pour la réalisation d'un projet de bassin de natation avec bâtiment de bains douches et vestiaires.

Actuellement deux terrains sont susceptibles de convenir :

- 1^{er} terrain à l'ouest de la passerelle du lac, en face du domaine de L'usine de fromagerie.
- 2^e terrain à l'Est de la maison de Mme Lemaire. Ce dernier est plus proche de l'usine de fromagerie.

Le projet de bassin de natation intéresse toute la population d'Orsay.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide le principe de la construction d'un bassin de natation avec bâtiment de bains douches et vestiaires.

Et invite M. le Maire à confier l'étude de l'avant-projet aux services de l'Urbanisme municipal qui déterminera celui des deux terrains qui présentera les plus grands avantages.

Le conseil délibérera ensuite sur les moyens financiers de la réalisation du projet et sa déclaration d'utilité publique.

Comme suite à la proposition de M. le Maire, le conseil décide d'étudier à nouveau l'achat de la propriété Renson.

Le conseil, après avoir envisagé certains emplacements, décide que l'atelier de distillation sera placé dans l'avenir à côté du terrain de feuillus dans la zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

(Signatures)
 M. le Maire: *(Signature)*
 M. Lambertie: *(Signature)*
 M. G. V. *(Signature)*
 M. J. *(Signature)*
 M. P. *(Signature)*
 M. R. *(Signature)*
 M. S. *(Signature)*

Assurance individuelle des sapeurs pompiers

13 - H - 1950
1 - H - 1950
Rég. 10

Bassin de natation

1 - H - 1950
16 - H - 1950
50
81

Offre Renson

Atelier de distillation

Séance du 10 février 1950

13

Le 10 février 1950, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Uzay, pour le vendredi dix février mil neuf cent cinquante à vingt et une heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
[Signature]

Séance du 10 février 1950

Le dix février mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Uzay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents : M. M. Barre, Maire, Degoux, Guillemard, adjoints, Lambertie, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, Chaffot Guaydié, Maurey, Vincent, Chasseray, Riand, M. Lemoine. Excusés : M. M. Leroux, Davouy, Foisif.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Chaffot, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité. M. Guillemard ayant fait toutefois remarquer que le bouilleur de cru ne pouvant installer son atelier à côté du terrain de jeux, vu le mauvais état du terrain. M. le Maire convient d'aller se rendre compte des emplacements susceptibles de convenir.

Décès de M. Cogniat

M. le Maire rappelle à ses collègues le décès de M. Auguste Cogniat, 3^e adjoint, qui elle fut sa vie de dévouement au bien public. Conseiller Municipal de Colomars de 1919 à 1935 et était officier d'Instruction Publique, officier d'Académie, titulaire des Médailles de Bronze et d'Argent du travail, de la Médaille de Bronze du Ministère du Travail pour les œuvres sociales, de la Médaille d'Honneur de la Société Nationale pour l'encouragement au progrès.

M. le Maire demande à ses collègues de s'associer avec lui pour adresser les sincères condoléances du Conseil Municipal à Mme Cogniat et à ses enfants et d'observer à la mémoire de M. Cogniat, une minute de silence.

Budget de 1950

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la commission des finances, pour présenter le budget de 1950. Celui-ci expose que ce budget est en chiffres ronds de 22.000.000, contre 1.500.000 en 1938, c'est à dire au coefficient 15 et avec une augmentation de 6.000.000, sur le budget de 1949, comme conséquence de l'augmentation des prix, dont le coefficient est de 17 et 18. Le budget de la commune est donc encore au-dessous de cette moyenne d'augmentation.

Malgré cela, il est présenté en parfait équilibre, et en équilibre honnête, c'est à dire que la commission des finances, qui l'a examiné attentivement, n'a ni surevalué les recettes, ni sous-estimé les dépenses.

En raison du rendement des taxes locales, les centimes, pour insuffisance de revenus sont ramenés de 3.500 en 1949 à 1.512 en 1950, ce qui est rendu possible par l'augmentation de la taxe locale qui a été votée à la précédente réunion. En fait,

Séance du 10 février 1950

le produit de la majoration de taxe est de 1.600.000 frs, alors que la diminution de centimes est de plus de 2.000.000.

Malheureusement, l'élevation des bases de calcul de la taxe vicinale annule par suite la diminution massive des centimes additionnels qui ne correspondra pour 1950 à une réduction d'égale importance des impositions. Toutefois le budget de 1950 se traduira pas par des impositions nouvelles.

M. Lambertie appelle l'attention du Conseil, sur la situation de la commune de C... qui peut servir d'exemple, c'est à dire que les crédits demandés pour le personnel tendent à des effectifs égaux à ceux de 1938, malgré l'accroissement de la population et l'importance accrue des attributions des communes et notamment des services administratifs, ceci grâce au dévouement du personnel, auquel, comme rapporteur de la commission des finances, M. Lambertie tient à adresser ses félicitations.

En 1948, les dépenses de personnel étaient de 50% des crédits, en 1950 les dépenses étaient largement dépassées, mais en 1950, elle est ramené à 40%, c'est la preuve des efforts faits par le conseil municipal en d'autres postes, notamment pour l'entretien des travaux. En effet les crédits d'entretien qui étaient en 1949 de 2.100.000 ont été portés cette année à

3.700.000

pour les bâtiments communaux, les écoles, le cimetière, le marché, la crèche, la mairie qui est comprise pour 1.500.000 frs.

Le dernier crédit n'est qu'un crédit d'amorce, grâce au rendement de la taxe 1949 et au reliquat de 1948, un crédit complémentaire de quatre millions peut être prévu pour le budget additionnel, ce qui portera l'ensemble des travaux de voirie à 5.500.000 frs environ.

Avant de conclure, M. Lambertie demande à M. le Maire de passer la parole à M. Vigouy, rapporteur de la commission des travaux pour exposer le programme de 1950.

M. Vigouy expose que pour les bâtiments communaux, une dépense de 1.200.000 environ est envisagée, dont voici le détail.

Marché couvert, peinture des grilles

117

Mairie : réparation de la peinture sur menuiseries et volets, extérieurs, façade Nord

200

Groupe scolaire : peinture de 2 classes

140

École maternelle : Ravatement de la façade

170

Crèche Saint Charles : peintures

120

Cimetière : construction d'un abri

250

d° : réparation du portail et peinture

100

Eglise, réparation de la toiture et du portail

100

Réfection des logements communaux

500

Total

7.200

Ainsi que M. Lambertie l'a indiqué, nous avons prévu un crédit d'amorce de 1.500.000, un complément sera prévu au budget additionnel de 4.000.000, ce qui permet d'envisager le programme suivant, tel que prévu par la commission des travaux

Voire

2^e couche de goudronnage rue Saint Jean de Beauregard, rue du M^r Lefevre
rue René Paillole

100.000

Travaux prévus dans le programme de 1949 et non exécutés :

Goudronnage rue des Sablons	48.000
av. du Parc de la Pacatière, refecton partielle sur 80 m	31.000
Rue Terrier, trottoirs et caniveaux, chaussée	650.000
Avenue St Laurent, goudronnage après enlèvement	100.000
Avenue Le Bois, goudronnage	80.000
Rue de la dimanche, refecton, goudronnage	165.000
Amenagement de la place du General Leclerc	195.000
Amenagement de l'allée des tilleuls	1.500.000

Total 5.309.000

Il est prévu également, mais sous réserve des possibilités financières, refecton de la
rue de la Pacatière, au total 1.545.000

Sports

La charole est donnée à M. Chaffot, rapporteur de la commission des sports qui
expose le programme de 1950 : le crédit de 250.000 frs, prévu en 1949 n'a pas été
employé, faute d'approbation du dossier par le Ministère, il s'agit d'un vestiaire
pour les jeunes filles et d'un W.C. en matériaux légers. Les travaux seront exécutés dès
approbation du projet, après renvoi du dossier par M. Colin.

La commission est d'accord pour la création de deux jeux de boules dans le
cadre du lac d'Orsay, côté Nord, avec l'autorisation préalable de la commission
administrative de l'hôpital.

Le directeur de l'A.S.O., a demandé quelques refectons dans les sautoirs, dont
les planches ont été volées, l'aménagement d'une piste pour le lancement du poids
installation d'un portique. La commission a accepté de refaire le tracé du sautoir dont
les planches seront remplacées par les cantonniers et l'entretien assuré par les sociétés
sportives.

Le C.A.O. a demandé de déplacer le terrain actuel de football vers le côté Ouest
et d'agrandir le terrain côté est, afin d'en faire un terrain d'entraînement; la
commission a décidé de laisser le terrain à sa place, de recharger et de niveler l'autre
terrain, qui servira de terrain d'entraînement.

M. Herard, président du C.A.O. a accepté les propositions de la commission
et a demandé qu'à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du C.A.O. une grande fête spor-
tive soit organisée avec tournoi de football. M. Lambertie propose un prix de
5.000 frs en argent, à prendre sur le crédit de 20.000 frs, prévu au budget pour
prix et récompenses sportives.

Après cet exposé, M. Lambertie conclut en faisant observer que le budget ne contient
que des crédits absolument nécessaires et utiles aux intérêts communaux. En effet, le
conseil persiste dans la politique amorcée, en refectant tout ce qui n'a pas un inté-
rêt communal. Tous les crédits ne sont donc consacrés qu'au bien de la commune
L'esprit de politique ne rentre pas non plus dans les délibérations. Le conseil
s'inspire uniquement de l'intérêt de la commune.

Séance du 10 février 1950

M. Lambert a fait connaître également qu'au moment où la commune a examiné le budget et la présente réunion, des renseignements complémentaires ont été obtenus que certaines modifications sont intervenues, qui seront signalées en temps utile. Elles ne portent d'ailleurs pas atteinte au volume du budget. C'est ainsi que nous sommes passés de 1.512 centimes pour insuffisance de revenus, au lieu de 1.200 francs par la commission.

M. le rapporteur donne ensuite lecture, article par article, du projet de budget établi par la commission des finances.

Taxe sur les garnis

Le conseil renouvelle sa délibération du 11.12.45 créant, une taxe de 4% sur les garnis. Les contributions indirectes ayant fait connaître que cette taxe n'a pas été appliquée, la préfecture n'en n'ayant pas fait la notification en 1949.

25.2 20.50
Débils de boissons

D'après les indications de la Préfecture, cette taxe ne pourra pas être appliquée en 1950. Les nouveaux tarifs, qui n'ont pas été votés avant le 31.12.49, sont une moins-value de 5.000 frs qui ramènera l'ensemble des recettes ordinaires à 20.841.3/3.

Pensions viagères aux veuves des sapeurs pompiers

M. le rapporteur expose que la commission des finances a proposé d'inscrire un crédit de 30.000 frs. pour complément de rentes viagères aux veuves des sapeurs pompiers victimes de l'accident du 14 juillet. Il convient de prendre une délibération invitant les services préfectoraux et surtout ceux du Ministère de l'Intérieur, à se prononcer sur la question des pensions des veuves et des pensions d'invalidité des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Vu la loi du 8/4/1851, Vu la loi du 28/7/1927. Vu la loi du 11/4/49.

Considérant que la responsabilité civile des accidents survenus aux sapeurs pompiers bénévoles, incombe aux communes.

Considérant que la loi du 28/7/1927 a pour effet de substituer aux communes la cause agréée du Ministère de l'Intérieur, pour l'attribution des pensions d'invalidité ou de veuves, qui peuvent être allouées aux sapeurs pompiers victimes d'un accident de service ou à leurs ayants-droits.

Considérant que les communes doivent penser ainsi que dans l'état actuel de la législation, elles se trouvent entièrement couvertes et ceci, personne ne le conteste même dans les services du Ministère de l'Intérieur.

Considérant que la loi du 11/4/49 a fixé à 43.000 frs par an, le montant de la pension d'invalidité à 100% et les pensions de veuves aux 2/3 de la pension d'invalidité.

Considérant que dans les circonstances économiques actuelles et dans la situation présente des assurances sociales, notamment pour les accidentés du travail, le minimum des pensions à attribuer aux sapeurs pompiers victimes d'accidents de service ou à leurs veuves, devrait être calculé dans les conditions prises en considération pour les accidentés du travail pourvu qu'ils ne prétendent à une pension d'invalidité ou à leurs ayants-droits.

Considérant que la pension versée actuellement par le Ministère de l'Intérieur aux veuves des sapeurs pompiers Lambert et Thuillier, est actuellement de 27.000 frs et ne peut, dans les circonstances économiques actuelles, permettre de vivre à ces veuves.

Demande à M. le préfet de bien vouloir approuver l'ouverture du crédit de 30.000 frs inscrit au budget de la commune, en vue de l'attribution d'une pension viagère complémentaire aux veuves des sapeurs pompiers bénévoles, victimes du devoir, et de transmettre cette délibération au Ministère de l'Intérieur, pour permettre une révision de la législation.

Éclairage des lotissements

Il est prévu un crédit de 300.000 frs, non pour la prise en charge de l'éclairage public des lotissements par la commune, mais pour l'attribution de subventions qui seront déterminées par la suite.

Entretien de la voirie vicinale

Au cours de la dernière assemblée, le conseil avait exprimé le désir que l'agent voyer présente un programme de travaux. M. Degaulf donne lecture des projets soumis par M. Batisse pour 1950 :

C.V.V. N° 3. Rue de Montfau - goudronnage	525.400
C.V.V. N° 5. Réfection rue Elisa Desobert	800.000
Impreuvés	84.000
<u>Total</u>	<u>1.410.000</u>

M. Lambertie fait remarquer que les pavés de la rue Elisa Desobert, à l'entrée du château de Lannay, sont d'époque et il souhaite leur conservation.

Régulation du règlement du marché

Actuellement, M. Saradin, chargé de la perception des droits de place, reçoit une vacation de 150 frs par marché. Le conseil décide de porter cette allocation à 170 frs à partir du 1 janvier 1950.

Indemnité pour travaux à la directrice d'école

Par lettre du 12-11-49, Melle Sabouraud, sollicitait une indemnité pour les travaux de peinture, papiers, nettoyage, dans le logement qu'elle occupe à la Mairie, et qui n'avait pas été nettoyé depuis 15 ans. Suivant facture, les travaux lui ont coûté 63.000 frs. Le conseil décide d'allouer à Melle Sabouraud, une indemnité de 50.000 frs, prévue au budget.

Suppléments de traitements du personnel enseignant

M. le rapporteur expose que les directeurs et directrices perçoivent actuellement un supplément de traitement, pour perception du prix des repas à la cantine scolaire. En raison des mesures de reclassement, le conseil décide le taux suivant pour ces suppléments, à partir du 1 janvier 1950 :

Directeur de l'école des garçons	3.000 ⁵ , au lieu de 2.500.
Directrice de l'école des filles	3.000 ⁵ au lieu de 2.500
Directrice de l'école Maternelle	1.000 ⁵ au lieu de 625

Cours complémentaire

A la demande de la Directrice, le conseil est d'accord pour un heure de cours supplémentaire, en sténographie et une heure supplémentaire en dactylographie comptable. Les crédits sont prévus au budget pour les traitements des professeurs du cours complémentaire.

Achat de machines à écrire

A la demande de la directrice, le conseil est d'accord pour l'achat de deux machines à écrire pour le cours complémentaire; qui ne seront pas nécessairement neuves; mais d'occasion avec garantie.

Surveillance de la crèche

A la demande du docteur Laurat, le conseil accepte de porter de 30.000 frs à 40.000 frs, l'indemnité allouée à la Soeur Marie, pour direction de la crèche Saint Charles.

Envoyé le 10
Reçu le 18. 2. 1950

Envoyé le 19
Reçu le 19

Envoyé le 13. 2. 1950
Reçu le 2. Mars 1950

Envoyé le 19. 2. 1950
Reçu le 18. 2. 1950

Séance du 10 février 1950

Approbation du budget

Les mesures ci-dessus, ainsi que la perte résultant de l'impossibilité d'appliquer la taxe sur les licences des débits de boissons, entraînent une différence de 85.000 frs. Pour rétablir l'équilibre, une réduction de crédit pour Plantation de peupliers, sera effectuée; ce crédit sera plus que de 65.000 frs.

M. le Maire met aux voix le budget qui est adopté à l'unanimité.

valeur du centime en 1949 : 1.243.07 - en 1950 : 1.281.92

	RECETTES ORDINAIRES				TOTAL
	constatées en 1948	prévues pr 1949	constat. en 1949	prévues pr 1950	
I. 300 cent int. revenu	1.182.863	4.350.745	4.459.885	4.051.869	1.038.000
revenu propr. baties	63.559	65.000	63.583	65.000	
taxe d'habitation	598.329	600.000	700.045	700.000	
taxe sur les chiens ...	40.156	40.000	42.208	40.000	
taxe instruments musique	1.805	1.500	1.729	1.800	
taxe vicinale	1.111.528	1.482.560	1.533.955	3.2429.840	
taxe sur les domestiques	12.230	12.000	10.212	10.000	4.246.000
locaux loués en garnis		15.000		15.000	
Eclairage par Electricité	536.584	200.000		600.000	
chauffage par le gaz ...		300.000		600.000	
taxe sur les spectacles	60.926	53.000	68.647	60.000	
licences débits boissons	175.000	200.000	126.500	200.000	
60 % taxe sur les ventes	3.331.347	1.434.000	7.289.209	5.400.000	
taxe sur droits enreg.	579.079	360.000	855.830	800.000	70.675.000
Expédit. actes Etat civil	12.870	50.000	46.360	50.000	
occupation salle Mairie	3.585	2.000	2.940	3.000	
droits: permis de chasse		30.000	30.900	30.000	
droits place sur marché	1.062.078	1.000.000	1.116.045	1.200.000	
services payés incendie	25.400	35.000	39.872	50.000	1.533.000
taxe de visite des mandes				200.000	
concession cimetièrre	180.666	200.000	212.670	200.000	
creusement de fosses	68.500	80.000	87.890	90.000	
taxe entrée de corps		2.000	19.000	20.000	
droits d'inhumation		10.000	18.530	20.000	
droits caveau provisoire	9.725	1.000	9.642	5.000	835.000
redevance Sté Lyonnaise	591.234	350.000		700.000	
d° E.D.F.	21.114	30.000		50.000	
occupation domaine comm.		2.000	5.293	3.500	
service extérieur P. Fun.	74.874	100.000	90.102	100.000	835.000
revenus rentes sur Etat	1.827	3.600	5.027	5.100	
rentes sur particuliers	449	449	449	449	
loyers propriétés commun.	3.862	40.000	15.220	30.000	
Legs affectation spéciale	6.915	6.915	6.915	6.915	
Excédent revenu Hospice	2.396	2.396	2.396	2.396	
usage du dépôt de ...	4.880	5.000	6.300	6.000	
revenu de la crèche ...	63.530	150.000	114.520	130.000	
subvention pour crèche				30.000	
partic. Etat dép. généra	345.368	345.000	351.212	576.000	
subv. retour des corps		15.000	18.698	15.000	
subv. matér. incendie		900	146.730	10.000	
ind. assur. sociales	684	684	894	635	
remb. frais d'études	46.500	20.000	9.700	20.000	
contrib. perte recettes	331.808	3.430.968	425.744	1.000.000	
frais audiences judiciaires	6.375	8.300	8.300	8.300	
ind. secrét. administr.	5.987	15.000	5.978	8.000	
ventes diverses	1.720	91.872	19.163	10.000	
repas réchauffés cantine	720	3.000	4.857	6.000	

total des recettes ordinaires

RECETTES EXTRAORDINAIRES

24 cent. participation 10 % assoc. syndicales

2 cent. emprunt de	23.405	- place publique	4.112
40 " "	800.000	- eau	51.766
3 " "	65.000	- rue Boursier	4.206
30 " "	750.000	- Ecoles	48.530

148	"	"	221.075	- logements	14.364
60	"	"	1.350.000	- Bau	76.294
28	"	"	426.410	- marché, voirie	35.252
3	"	"	60.000	- Ecoles provis.	3.882
3	"	"	50.414	- suppléments marc.	3.340
II	"	"	250.000	- usine élévatoire	15.267
47	"	"	500.000	- travaux entret.	60.262
47	"	"	500.000	- achat camion	60.862
20	"	"	393.429	- aménagement Yv.	24.120
230	"	"	4.249.000	- gros travaux	394.024
64	"	"	1.170.000	- usine élévat.	81.195
65	"	"	1.095.000	- d°	85.116
28	"	"	487.546	- aménag. Yvette	35.233
					893.426
total des recettes extraordinaires					1.013.426

DEPENSES

contrib. 5 % s/ salaires	250.000	241.000	300.000	
trait. secrétaire Mairie	351.756	484.000	433.820	600.000
empl. serv. administr.	381.776	512.000	482.650	600.000
sécurité sociale	275.307	320.000	207.879	300.000
habillement appariteurs	160	15.000	14.711	30.000
assurance accid. travail	20.815	40.000	43.408	20.000
allocations familiales	52.800	70.000	57.800	210.000
caisse des retraites	72.486	205.000	193.032	300.000
fonds national compensat	94.182	135.000	135.186	50.000
recensement par controleur	3.000	3.000	3.000	3.000
caissier caisse d'épargne	500	500	500	1.000
porteur de dépêches	10.000	13.000	9.000	
allocation au receveur	2.775	2.775	2.775	2.775
.....				
frais bureau Mairie	24.112	50.000	46.960	60.000
conservation des archives		1.000		1.000
abonnement publications	2.460	3.000	2.440	3.000
perception taxes communales	71.447	83.000	78.744	100.000
.....				
dépenses téléphones	22.857	40.000	18.346	40.000
abonnement J. officiels	2.000	3.000	3.000	3.000
cotisations municipales	3.000	3.000	3.000	6.000
.....				
audiences foraines	10.000	18.000	18.000	18.000
.....				
dépenses de police d'Etat	15.216	30.432	30.432	30.432
.....				
subv. amic. sep. pompiers	1.800	1.800	1.800	1.300
services payés particuliers	40.896	80.000	72.350	80.000
assurance accidents sapeurs	7.524	10.000	8.047	20.000
contingent service départ.	6.872	7.000		7.000
entretien remplacem. matériel	68.568	40.000	80.500	80.000
entretien local des pompiers		5.000		5.000
habillements, équipements	260.184	50.000	20.933	60.000
assurance du matériel	3.626	17.000	8.047	15.000
entretien bouches d'incendie	6.254	20.000	34.407	30.000
secours exceptionnel aux				50.000
ventes des sapeurs pompiers				30.000
pension viagère complém. d°				378.200
.....				
salaire fossoyeur et garde	223.112	445.000	268.260	400.000
entretien du cimetière	46.265	100.000	23.490	300.000
obsèques victimes de guerre	11.598	15.000	9.750	15.000
entretien calaisations eau	1.540	15.000	9.028	30.000
conting. protection santé publ.	136.077	50.000	44.682	50.000
dispensaires antituberculeux	32.173	53.615	53.000	55.000
.....				
personnel voirie, urbaine	1562.092	2.000.000	1.742.000	2.000.000
sécurité sociale	170.582	270.000	227.942	350.000
allocations familiales	415.420	615.050	620.000	650.000
caisse des retraites	56.070	150.000	114.993	130.000
.....				
personnel voirie vicin.	208.723	300.000		300.000
.....				
entretien voirie urbaine	425.341	1.700.000		1.500.000
Eclairage public	208.369	550.000	333.257	500.000
Eclairage lotissements				200.000
assur. matériel autom.	22.226	23.000	23.891	25.000
traitement du chauffeur	150.071	220.000	295.000	320.000
frais matériel, essence		120.000	102.054	150.000
dépenses voirie urb. à				
l'aide des prestations vicinales				357.460
entretien voirie vicinale	780.828	884.580	230.483	1.414.920
fonds commun chemins vic.	357.2648	370.640		357.460

frais gestion service urbain 100.000
 plantation de peupliers 260.000 5.289 240
 personnel inspection san. 21.743 64.500
 préposé recette du marché 19.970 25.000 94.500
 entretien du matériel du marché 29.379 280.000 200.000
 à reporter 13.864.347

honoraires architectes	27.003		150.000	200.000	
trait. person. bâtiments	71.364	200.000	176.000	200.000	
entretien bâtiments communs	680.000	600.000		1290.000	
assur. bat. communaux	17.555	20.000	17.704	20.000	
impôts et contributions	20.520	32.400	32.400	40.000	
remontage entretien horloges	2.500	11.000		20.000	
chauffage, éclair. bâtiments	204.390	300.000	220.475	300.000	
entretien boîtes aux lettres	160	160	160	160	
consommation eau	219.447	360.000	400.000	400.000	2.380.160
ind. logement instituteurs	84.385	130.000	128.510	200.000	
supplément traitement	5.624	5.625	5.625	7.000	
Femmes de service	326.610	480.000	394.000	450.000	
prof. cours complémentaire	109.349	190.000	189.754	300.000	
fournitures scolaires	306.695	350.000	353.000	400.000	
achat machines à écrire				100.000	
entretien des Ecoles	235.342	500.000		500.000	
achat livres de prix	49.918	50.000	46.524	60.000	
bibliothèque scolaire		3.000		3.000	
arbre Noël: Ecole maternelle	1.000	1.000	1.000	1.000	
bourses d'études	200	1.000	400	1.000	
fourn. enf? néces. cours compl.		50.000	2.000	20.000	
chauffage des Ecoles	249.875	400.000	621.945	600.000	
aide fam. écoles privées				50.000	2.692.000
entretien terrain de jeux	22.088	240.000		250.000	
loyer salle gymnastique	12.500	24.000	33.207	25.000	
récompenses sportives	1.000		2.454	20.000	290.000
participation dépenses chômage		60.000		150.000	150.000
assistance scolaire	77.012	147.950	120.000	190.000	
entretien matériel	500	1.000		2.000	
produits pharmaceutiques	570	3.000		3.000	
frais d'imprimés	1.887	10.000	5.701	3.000	
personnel crèche, médecins	147.006	205.000	154.229	210.000	
soeur de la crèche	25.000	30.000	30.000	40.000	
entretien, achat de matériel	8.850	20.000	26.216	30.000	
achat denrées diverses	53.074	60.000	47.880	60.000	
chauffage, éclairage	12.862	15.000	25.000	50.000	
livrets caisse d'épargne		1.000	850	1.000	
revers. taxe sur spectacles	30.463	28.000		30.000	
inhumations indigents	1.784	2.000	4.089	10.000	
subv. centre médico-social St-Vincent de Paul				50.000	689.000
subv? caisse des Ecoles	200.000	200.000	200.000	200.000	
subv? sociétés locales	28.300	40.000	38.500	50.000	250.000
Fêtes locales	131.184	165.000	163.000	200.000	
frais fonctions du Maire	96.000	108.000	108.000	108.000	
d° adjoints	45.000	80.000	80.000	80.000	
assurance accid. Maire, adj.		2.310	2.290	2.500	
d° responsabilité civile.	4.999	18.000	22.600	30.000	
syndicat des communes	22.065	38.000	37.917	40.000	
Legs affectation spéciale	4.395	6.915	6.915	6.915	
revers. ind. sécurité sociale	684	685	685	685	
d° secrétariat administr.	4.466	15.000	5.978	8.000	
indemnités bicyclette	2.400	6.000	6.000	6.000	
complément dotation Rosière		13.000	13.000	13.000	495.100
dépenses imprévues	8.083	22.664	18.362	23.700	38.700
total des dépenses ordinaires					20.841.373

Pour les dépenses extraordinaires: même détail que pour les dépenses extraordinaires.

Aménagement de l'Jetette

M. le rapporteur donne lecture d'une lettre de M. le Président du Syndicat de l'Jetette en date du 8 Ct; faisant connaître que l'emprunt de 4.270.000 frs à contracter par le Syndicat n'a pu être réalisé au taux de 6%, la cause des dépôts et consignations indique que le taux est porté à 6.50% avec annuité de 37.141. Le conseil est d'accord et vote pour parfaire le complément de cette annuité de centimes supplémentaires, ce qui portera à 29 centimes l'imposition de la commune pour cet emprunt.

Envoyé le _____ 1950
 par le _____

Aménagement du Marché

M. Degoux, rapporteur de la commission du marché donne lecture du programme

d Versailles

CANTON

d Palaiseau

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

PERCEPTION

d Orsay

COMMUNE d Orsay

Impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1950

DÉLIBÉRATION

Valeur du centime 1284,99 PORTANT VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GÉNÉRAUX DE 1950

L'an mil neuf cent 50, le dia février

Le Conseil municipal de la commune d Orsay s'est réuni sous la présidence du Maire.

Etaijnt présents : MM. Barre, Mau, Degaul, Guillemard, adjoints, Laurat, Andauer, Galland, Barbier, Plot, Mme Lemaire, Chaffot, Guay de Maurel, Vincent, Hasteray, Puant, M. Lemoine

Absents (2) : Mmes = M. N. Leroux, Davoy, Joidy.

LE CONSEIL,

Vu le budget approuvé pour 1949 et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 1948 ;

Vu le projet proposé pour l'année 1950 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles ordinaires s'élèvent à la somme de 20.841.393 tandis que les recettes ordinaires ne s'élèvent qu'à la somme de 14.656.865 à laquelle il convient d'ajouter :

- 1° Le produit des taxes instituées par la loi du 13 août 1926, soit 816.800
2° Le produit de la taxe sur les cercles, voitures et chevaux (décret-loi du 20 juillet 1934), soit 816.800

Le produit des journées de prestations pour chemins vicinaux (3), soit : savoir Taxe vicinale = 3429.810 Prestation = remplacees Soit un total de 19903.005

En conséquence, il reste à pourvoir à une insuffisance de 1938.368 nécessitant une imposition de 1.512 centimes additionnels ordinaires.

Considérant qu'il y a lieu, d'autre part, de modifier, en tenant compte de la variation de la valeur du centime communal, le montant des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1950 pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement :

(1) Chiffre notifié par la Préfecture. (2) Indiquer s'ils ont ou non fait connaître le motif de leur absence. (3) Pour les communes où les prestations sont remplacées par une taxe vicinale, ajouter suivant le cas l'une des mentions suivantes « remplacées par la taxe vicinale pour...journées d'hommes » ou « remplacées en totalité par la taxe vicinale ».

II. — Les taxes établies en vertu de la loi du 13 août 1926, du décret du 20 juillet 1934 d'octroi feront l'objet de rôles établis par le service des Contributions Directes d'après les tarifs ci-après :

NATURE DES TAXES (1)	TARIFS	Date de l'approbation de la délibération instituant la taxe	PRODUIT
Taxe des prestations et taxe vicinale	% de	8	3.429.76
Taxe sur les chiens	% de 30 et 150	23.12.42	40.00
Taxe sur le revenu net des propriétés bâties	% de		65.00
Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties	10 % de	26.1.47	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	% de		
Taxe de déversement à l'égout	de 20 à 15 %	16.12.45	100.00
Taxe d'habitation	% de		
Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels	% de		
Taxe sur les voitures, chevaux, mules et mulets	de 25 à 1.500	16.12.45	10.00
Taxe sur les domestiques, précepteurs, préceptrices et gouvernantes	% de 20 à 40	1.11.31	1.00
Taxe sur les instruments de musique à clavier	% de		
Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion	% de		
Taxe sur les chasses gardées	% de		
TOTAL.....			4.246.00

(1) Ne pas mentionner dans ce cadre les taxes dont l'assiette incombe soit à l'Administration de l'Enregistrement, soit à celle des Contributions Indirectes, soit aux Services Communaux.

III. — Taxe sur les chiens.

DATE DE LA DÉLIBÉRATION qui a institué la taxe	ÉLÉMENTS D'IMPOSITION	TARIFS
23.12.42	Chiens de 1 ^{re} catégorie (agrément chasse)	150
6.2.43	Chiens de 2 ^e catégorie (garde et chiens non compris dans la catégorie précédente).....	30

IV. — Taxe vicinale.

Éléments d'imposition pour lesquels le remplacement de la taxe des prestations par la taxe vicinale a été demandé.....	NOMBRE DE JOURNÉES				DATE de la délibération spéciale (2)
	MAINTENUES		REPLACÉES		
	Total	Individuelles	Animaux Véhicules	Individuelles	Animaux Véhicules
	H			H	H
					10.2.50

Fait en séance, le jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Signé Barré, Begouf, Guillemard, Lamberte Laurat, Andlauer, Galland, Blot, Mme Lemone, Chaffrot, Guaycher, Maurey, Vincent, Chastelay, M. Lemone

NOTA. — Cette délibération doit être inscrite à sa date avec son numéro d'ordre au registre des délibérations.



Pour extrait conforme :
Le Maire de la Commune,

Barré

Nous, soussigné, Maire de la commune de Dorsay, certifions avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération du Conseil municipal, en date du 10 février 1950 portant vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1950, et qu'il n'a été fait aucune observation.

CACHET de la MAIRIE

Le Maire, (Signature) *Barré*



(2) Cette date est celle figurant à la 4^e page du budget vicinal.

Séance du 12 Mars 1950

Le dix mars mil neuf cent cinquante, convocation du Conseil Municipal
le dimanche 12 Mars 1950 à 9^h 30 à l'effet d'y délibérer sur les questions
posées à l'ordre du jour, et à 11^h, pour l'élection de la Rosière

Le Maire

[Signature]

Séance du 12 Mars 1950

Election de la Rosière

Le dimanche 12 Mars 1950 à 11 heures, le Conseil Municipal
réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents : Barre, Maire, Guillemard, Chaffiot, adjoints,
Lambertie, Davouf, Lannat, Galland, Barber, Mme Lemoine,
Forsy, M. Grandjean, Haurey, Vincent, Chatteray, M. Lemoine
Et les notables invités qui ont répondu à l'appel de leurs
M. M. Le Cure, M. Pinon, Melle Carillet, M. Herard, M. P...
M. Bertrand, M. Labonne, M. Lefort - M. Colin.

Le conseil, étant composé comme il est dit ci-dessus et après
lecture de l'article 6 du testament de M. Archangé, relatif à l'élection
de la Rosière pour 1950, et de la liste d'inscription, comprenant 5 candidats

1. Inscrite le 7.2.50. Demeulenaère Antoinette, née le 5/11/21
domicile 12 rue Racine - sans profession - aide sa mère qui fait des
coutures. Le père a abandonné le foyer conjugal depuis Mai 1933

2. Inscrite le 11.2.50. Potier Micheline, née le 24.8.29 à
domicile chez ses parents, 1 bis rue des Postolots - aide comptable
de gaz de pétrole, salaire mensuel 18.500,- 1 frère de 19 ans menuisier
soeur de 18 ans ne travaillant pas par suite de maladie - 1 frère de 17 ans
présent, réside à Orsay depuis 1933 - le père est employé de métier, la mère
reste au foyer.

3. Inscrite le 17.2.50. Haddi Marguerite, née le 20/8/31 à Salan
domicile chez sa mère, 6 rue Terrier, dactylographe, maison Rémou
Massey, salaire mensuel 15.000 frs - 8 frères et soeurs de 23. et 17. et
8 et 5 ans - le père est décédé en 1947 - la mère reste au foyer - réside
depuis 1935 - ressources totales mensuelles de la famille : 55.000 frs
inscrite en 1948.

4. Inscrite le 24.2.50. Cousinier Janine, née le 26.8.31 à Paris
domicile chez sa mère Bd de Mondetour à Orsay depuis 1937 - employée
turière chez Mme Faumier à Orsay - salaire 1.200 frs par mois - le père
décédé accidentellement le 21-5-49 - la mère est blanchisseuse.

